



ESSARTS CLUB
ARCHERIE

Compte rendu de la réunion du Comité Directeur de l'AGSE ECA du 29 janvier 2026



Les Essarts le Roi, le 29 janvier 2026.

Destinataires : Membres du Bureau et du Comité Directeur

En copie : Membres du club

Les membres du Bureau et du Comité Directeur de l'AGSE Essarts Club Archerie se sont réunis le 29 janvier 2026 à 20h30.

Membres du comité directeur présents : Jean-Noël DETEIX (Président), Ghislain LE STER (Vice-Président & Formation), Gilles MERCIER (Trésorier & Formation), Séverine CHAMLA (Secrétaire & Formation), Michèle MESCOLA (Formation), Paul PEROUZE (Infrastructure + Matériel), Arnaud DELAPIERRE (événementiel concours + infrastructure).

Membres du comité directeur absents excusés : Théo LAMOTHE (Formation), Aurore NANG ONDO (Événementiel), Sébastien DAWO (Webmaster), Jean-Pierre LIETARD (Infrastructure + Matériel).

L'ordre du jour est le suivant :

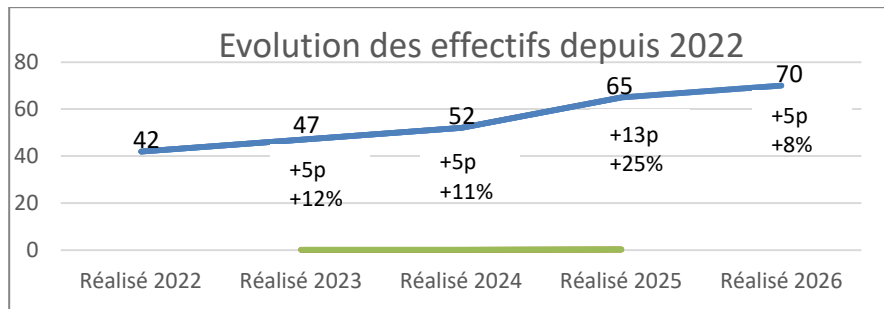
1. Demande de subvention Mairie 2026
2. Bilan Financier de l'année 2024-2025
3. Cotisations 2026-2027
4. Dépôt de gerbe
5. Formation d'une nouvelle Encadrante Fédérale
6. Modification de la date de la fête du club
7. Accès au gymnase des Molières
8. Divers



1. Demande de subvention Mairie 2026

Afin de répondre favorablement à un nombre important de demandes d'adhésions à l'AGSE ECA et de limiter autant que faire se peut les délais d'attente, nous avons restructuré le club et renforcé l'encadrement de l'Ecole de Tir.

Nous avons ainsi vu nos effectifs augmenter d'une trentaine d'adhérents (+66%) depuis 2022.



Mais pour accompagner cette forte évolution d'effectifs nous avons besoin de continuer à investir dans de nouveaux arcs pour les jeunes débutants mais aussi dans une dizaine d'arcs métalliques supplémentaires pour soutenir la progression de nos archers en 2^{ème} et 3^{ème} année.

Le budget prévisionnel de ce besoin en matériel supplémentaire est de 4500€.

Nous avons également besoin de rénover notre ciblérie dont l'usure s'est accélérée avec l'évolution des effectifs du club.

Le budget prévisionnel pour l'achat du matériel nécessaire à cette rénovation partielle est de 800€.

C'est pourquoi, dans le cadre de la demande de subvention annuelle auprès de la Mairie nous avons sollicité cette année une aide de 1200€ pour nous aider à faire ces investissements.

2. Bilan financier de l'année 2024-2025

Le solde de la saison 2024-2025 qui sera présenté par Gilles lors de l'AG du 9 février prochain sera positif à hauteur de 1446 € avec des dépenses à hauteur de 16 629 € (+ 46% par rapport à l'exercice précédent) pour accompagner les besoins liés à l'évolution des effectifs du club et des recettes à hauteur de 18 075€ (+ de 51% par rapport à l'exercice précédent).

Ce solde positif est principalement lié à :

- L'organisation des manifestation extérieures. (2 Team-buildings)
- Le don des Jeunes Agriculteurs.
- Un concours débutant bénéficiaire.
- Les gains et reports d'investissements réalisés sur les dépenses de ciblérie (Don de 10 cibles + 10 chevalets du club de l'Hay les Roses + Report de l'achat de cibles 3D pour profiter d'une future opportunité d'achat de cibles d'occasion)
- L'achat de matériel d'archerie d'occasion à chaque fois que cela était possible.



3. Cotisations 2026-2027

Compte tenu de la situation financière du club, le CoDir proposera à l'AG de ne pas augmenter la part Club de la cotisation annuelle pour la saison prochaine. Mais pour que cette valeur ne diminue pas non plus, il proposera comme l'an dernier de répercuter, le cas échéant, les éventuelles augmentations de la part reversée à la FFTA (Fédération + Région + Dpt) dont les montants ne seront connus qu'en fin de saison.

En revanche, il est important, après avoir beaucoup investi dans le matériel d'archerie pour accompagner l'augmentation de nos effectifs, que ce poste de dépenses revienne à l'équilibre dès la saison prochaine avec la location de matériel et ce afin de se redonner des capacités d'investissements sur d'autres postes comme par exemple la ciblerie.

Compte tenu du fait que le tarif de location annuelle du matériel n'a pas augmenté depuis 10 ans, le CoDIR proposera donc de le ré-évaluer à 85€ au lieu de 75€ actuellement.

La liste des activités qui feront l'objet d'une aide financière totale ou partielle par le club reste inchangée par rapport à l'année précédente à l'exception du remboursement des frais d'inscription au Championnat de France qui ne nécessitera plus l'accord préalable du CoDIR.

4. Dépôt de gerbe par l'AGSE ECA lors des cérémonies commémoratives de l'armistice 1914-1918 et 1939-1945.

En prévision de la clôture prochaine de l'association « Avant-garde Sportive les Essarts le Roi » dite AGSE qui fédérait et coordonnait les 12 sections sportives des Essarts le Roi avant que ces dernières ne prennent leur autonomie en 2021, la Mairie nous a demandé de reprendre le flambeau pour le dépôt de la gerbe de l'AGSE au monument aux morts lors des commémorations du 8 mai et du 11 novembre.

Pour mémoire cette association, qui à l'origine était une société de tir, a été fondée en 1909 par des jeunes Essartois dont aucun n'est malheureusement revenu vivant de la guerre 1914-1918.

En ces périodes troublées où la guerre est de nouveau aux portes de l'Europe, il nous est apparu important de continuer à perpétuer leur mémoire, c'est pourquoi le CoDIR de l'AGSE Essarts Club Archerie a décidé de répondre favorablement à cette demande de la Mairie et officiera donc pour le dépôt de la gerbe AGSE au monument aux morts.

Il a par ailleurs été convenu, que comme dans le passé, la Mairie prendra en charge l'achat et le financement de cette gerbe.

5. Formation d'une nouvelle Encadrante Fédérale

Nous avons l'immense plaisir d'accueillir au sein du CodiR et de l'Ecole de Tir en la personne d'Aurore, une nouvelle Encadrante Fédérale suite à sa formation le WE dernier à St Jean-de Braye.

Le CodiR a décidé, au-delà du coût de la formation déjà pris en compte par le club, de lui rembourser également ses frais d'hôtel sur justificatif à hauteur de 60,67 €.



6. Modifications de la date de la fête du Club.

Nous vous prions de bien vouloir noter que pour des questions d'organisation, la fête du club aura lieu le samedi 20 juin au lieu du 27 juin initialement prévu. Jean-Noël est chargé de refaire la demande de matériel auprès de la Mairie avec cette nouvelle date.

7. Accès au gymnase des Molières

Le règlement intérieur de l'AGSE Essarts Club Archerie prévoit que les archers adultes débutants ayant atteint le niveau de la flèche bleue puisse venir se perfectionner aux horaires des archers confirmés.

Afin de permettre à celles et ceux qui souhaitent profiter de cette opportunité au plus tôt dans la saison, le CODIR propose [à titre d'essai pour cette année] que cette possibilité soit offerte aux archers adultes débutants dès l'obtention de la flèche noire.

Le Codir précise qu'il s'agit bien d'une possibilité d'entraînement supplémentaire pour augmenter le volume de tir hebdomadaire et qu'elle implique donc une participation assidue à la formation débutants du samedi matin jusqu'à la fin de la saison en cours.

Par ailleurs, nous vous rappelons que le port de chaussures de salle dédiées est obligatoire pour pénétrer dans la salle d'activité du gymnase.

Pour mémoire, l'extrait du règlement intérieur du gymnase à ce sujet : « Pour pénétrer dans la salle d'activité, les utilisateurs doivent porter des chaussures d'EPS dont les semelles seront parfaitement propres. Et pour observer cette prescription, nul ne sera autorisé à pénétrer dans la salle d'évolution avec des chaussures ayant été utilisées à l'extérieur ».

8. Divers

Malheureusement, et contrairement à ce qui était prévu, Rambouillet Territoires ne nous fournira pas l'armoire métallique supplémentaire dont nous avons absolument besoin pour ranger les nouvelles mallettes d'arcs métalliques en attente de distribution pour les archers de 2^{ème} année.

Nous avons également exploré une hypothèse de don auprès de la société d'une archère du club qui n'a pas abouti.

Face à l'urgence du besoin et à l'absence de solution alternative, le CoDir a donc décidé que le club achèterait cette armoire d'occasion sur un site spécialisé. L'armoire a été achetée et mise en place au gymnase ce jour.

La séance est levée à 23h40

Le Président
J.N. DETEIX

La Secrétaire
S. CHAMLA